



**PROCES VERBAL**  
**DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**



**MAIRIE DE MONDOUZIL**  
**Séance du 8 avril 2019**  
**Nombre de Membres en exercice: 11**

L'an deux mille dix-neuf, le 8 avril, à 20h45, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert MEDINA, Maire.

**PRESENTS** : MALHERBE Monique, LAURENS Michel, LHERMET Albert, GIMENEZ Corinne, IBOS Jean, De SAINT MARTIN Claire, CAREME Christel, FABRE Damien. De SAINT MARTIN Claire.

**ABSENTE ET REPRESENTEE** : RIBAUT Marie-Louise donne pouvoir à FABRE Damien.

**ABSENT** : LAFFORGUE Thierry.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : MALHERBE Monique.

**Délibération N° 1**

**Objet** : convention de coopération intercommunale dans le domaine de l'aide à l'emploi.

Mr le Maire propose de renouveler la convention de coopération intercommunale dans le domaine de l'aide à l'emploi avec la Mairie de Balma.

Cette convention avait été précédemment signée avec la Maison de l'Emploi de Balma, le 27 mars 2003. Il est convenu de la résilier et de la remplacer par celle citée en objet.

Elle sera reconduite par tacite reconduction, par année civile.

La participation demandée est de 0.91€ par habitant pour l'année 2019 en prenant en compte le dernier recensement, soit pour notre commune

La dépense sera inscrite en budget de fonctionnement à l'article 6574.

Le Conseil Municipal donne son accord à Mr le Maire pour qu'il signe cette convention.

**Résultat du vote**

- Pour : 10
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Non-participation au vote : 0

**Délibération N° 2**

**Objet : Travaux de rénovation/extension du bâtiment médiathèque**

Mr le Maire expose au Conseil Municipal le chiffrage des travaux de la rénovation/extension du bâtiment médiathèque en vue de l'aménagement d'une mairie et d'une médiathèque.

L'Atelier GUILBERT, l'architecte que nous avons choisi pour en faire l'étude, a estimé le montant des travaux à 700 000€ HT.

Le Conseil Municipal charge Mr le Maire de faire les demandes de subventions auprès des organismes concernés

**Résultat du vote**

- Pour : 10
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Non-participation au vote : 0

**Délibération N° 3**

**Objet : Subvention à la CAVE POESIE**

Mme l'adjointe à la culture expose que la CAVE POESIE met à notre disposition un programme d'animation et nous offre des livres pour notre médiathèque.

Mme l'adjointe propose qu'une subvention soit versée à ce lieu de culture

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'octroyer une subvention de 100€.

**Résultat du vote**

- Pour : 10
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Non-participation au vote : 0

### **Délibération N° 4**

#### **OBJET : Extension éclairage public de la ZA**

Le Maire informe le conseil municipal que suite l'agrandissement de la zone d'activité il est nécessaire de procéder à **l'extension du réseau d'éclairage ZA des Landes - référence : 2 BT 295**, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante :

- Confection de 40 m de tranchée si possible sous trottoir avec réfection de surface
- Pose de 40 m de câble EP 2\*10<sup>2</sup>.
- Fourniture et pose d'1 ensemble composé d'un mât de 5 m de hauteur et d'un appareil en top de type Kazu - LED en 30 W max.
- Raccordement de l'extension sur PL N° 4 (commande P8 Zone d'activités).

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/> TVA (récupérée par le SDEHG)	420 €
<input type="checkbox"/> Part SDEHG	1 707 €
<input type="checkbox"/> <b>Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)</b>	<b>541 €</b>
Total	2 668 €

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Approuve le projet présenté.

Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres.

#### **Résultat du vote**

- Pour : 10
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Non-participation au vote : 0

---

#### **Questions diverses**

Mr le Maire fait suite à la lettre d'avocat envoyée par l'entreprise MORETTI suite aux travaux d'extension de notre ZA. Il lit la réponse de TOULOUSE METROPOLE, maître d'œuvre de ces travaux.

Mr le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable et de l'assainissement.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h00.

## MEMBRES PRESENTS

CAREME Christel

De SAINT MARTIN Claire

FABRE Damien

GIMENEZ Corinne

IBOS Jean

LAURENS Michel

LHERMET Albert

MALHERBE Monique

MEDINA Robert